

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 mai 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 15 avril 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et Madame Martine Bernier, greffière adjointe, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-04-173

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2024, avec la modification suivante :

AJOUTER :

5.6 Résolution pour mandater Cain Lamarre pour la rédaction de mises en demeure et prise de recours.

5.7 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif No.8 - Réfection de la bibliothèque

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024**
- 4 - CORRESPONDANCE**
 - 4.1 - Demande d'articles promotionnels pour le Tournoi de golf de la Chambre de commerce de la région d'Acton**

- 4.2 - Demande d'appui de la Municipalité d'Upton - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
- 4.3 - Demande de la Chambre de commerce - Entretien ménager
- 4.4 - Demande d'aide financière pour la conception et la distribution du guide touristique de la région d'Acton - Version 2024-2025
- 4.5 - Demande de Jeunes en santé
- 4.6 - Demande de la préventionniste en incendie - Camp de jour
- 4.7 - Invitation au Gala des 50 ans de chevalerie dans l'ordre des Chevaliers de Colomb et demande de réception civique
- 4.8 - Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Caisse populaire
- 4.9 - Demande de la Maison des Jeunes d'Acton Vale
- 4.10 - Demande de la Maison des Jeunes d'Acton Vale
- 4.11 - Invitation au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton
- 5 - CONSEIL
 - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Résolution pour autoriser madame Vicky Beaudoin, du Centre de bénévolat d'Acton Vale, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
 - 5.3 - Résolution pour autoriser la signature de l'avenant numéro 7 - Bail au 1505, 3e Avenue
 - 5.4 - Cession des oeuvres de monsieur François Gauthier dans le cadre de L'année Lemoyne
 - 5.5 - Adjudication du contrat pour la réfection de l'enveloppe de la gare
 - 5.6 - Résolution pour mandater Cain Lamarre pour la rédaction de mise en demeure et prise de recours
 - 5.7 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif No.8 - Réfection de la bibliothèque
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 - TRÉSORERIE
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1 - Adoption du règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 - Activités agrotourisme
 - 10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Fidema - Groupe-conseils Inc.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Résolution relative au programme d'aide financière aux sauveteurs aquatiques

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Résolution pour autoriser l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Bernier

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Club de baseball sénior de Drummondville- Édition 2024

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.1 - Ajout d'un surpresseur d'air

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour accepter l'offre de services de Formatech EPI

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Beaugrand).

18.2 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-174

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024, tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-04-175

4.1 - Demande d'articles promotionnels pour le Tournoi de golf de la Chambre de commerce de la région d'Acton

Attendu que le tournoi de golf de la Chambre de commerce de la région d'Acton est prévu pour le 7 juin 2024;

Attendu que l'an passé, 108 golfeurs et golfeuses étaient présents et que cette année, un maximum de 132 joueurs est prévu, soit un terrain complet;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise afin d'obtenir des articles promotionnels pour remettre à tous les participants et les participantes du tournoi;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la remise de balles de golf aux joueurs qui participeront à ce tournoi, à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 - Demande d'appui de la Municipalité d'Upton - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

Dépôt d'une demande d'appui de la Municipalité d'Upton - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité Municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

Le conseil en prend acte.

2024-04-176

4.3 - Demande de la Chambre de commerce - Entretien ménager

Attendu que la Chambre de commerce soumet une demande de modification au contrat d'entretien ménager de Mme Brousseau pour l'occupation des locaux de la Gare du Grand-Tronc et de la gestion du Bureau touristique à l'année;

Attendu que la Chambre de commerce souhaiterait que madame Brousseau passe dans le local de la Chambre de commerce lors de ses séances de nettoyage pour effectuer les tâches suivantes : passer le balai et la moppe;

Attendu que les accessoires sont déjà utilisés pour les autres pièces de la Gare, la Chambre de commerce demande d'étendre les services d'entretien ménager de madame Brousseau à leur espace;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon il est résolu :

Que lors du renouvellement du protocole d'entente avec la Chambre de Commerce, leur présente demande soit prise en considération et donc que lors du prochain appel d'offres pour les services d'entretien ménager, ce dernier soit rédigé en fonction de ce qui aura été statué au protocole d'entente avec la Chambre de Commerce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-177

4.4 - Demande d'aide financière pour la conception et la distribution du guide touristique de la région d'Acton - Version 2024-2025

Attendu que, pour une 16^e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2024-2025;

Attendu que la participation financière de la Ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la Ville autorise une dépense d'un montant de 1 600 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du Guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-178

4.5 - Demande de Jeunes en santé

Attendu que Jeunes en santé reprend l'organisation du Défi des semelles et cet évènement permettra aux citoyens et citoyennes de se côtoyer dans un esprit de fête et de venir encourager en grand nombre les coureurs et marcheurs.

Attendu que le Défi des semelles est adapté à tous les âges et à tous les niveaux et la coordonnatrice, madame Marie-Noëlle Folco de Jeunes en santé, souhaiterait tenir l'évènement au centre sportif d'Acton Vale le dimanche 2 juin 2024;

Attendu qu'afin que l'évènement puisse avoir lieu, Jeunes en santé aurait besoin des éléments suivants :

- Contribution financière de 2 000\$;
- Utilisation du nom et du logo du Défi des semelles;
- 15 barrières de foule;
- 150 cônes;
- Salle 3-4 au centre sportif pour l'accueil des coureurs et bénévoles;
- Salle de bain de l'aréna;
- 10 tables;
- 40 chaises;
- 2 petits chapiteaux de la ville (10x10);

Attendu que madame Folco soumet le trajet tel que la rue Martel, 1^{ere} avenue, Renaud, Cardin, Bélair, 4^e avenue, 4^e rang, Florence, Richard et 3^e avenue;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyé par le conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les demandes suivantes:

- Contribution financière de 2 000\$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-447 à Jeunes en Santé;

- Utilisation du nom et du logo du Défi des semelles;
- 15 barrières de foule;
- 150 cônes;
- Salle 3-4 au centre sportif pour l'accueil des coureurs et bénévoles;
- Salle de bain de l'aréna;
- 10 tables;
- 40 chaises;
- 2 petits chapiteaux de la ville (10x10);

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-179

4.6 - Demande de la préventionniste en incendie - Camp de jour

Attendu que madame Amélie Côté-Lambert, préventionniste en incendie de la MRC d'Acton, souhaite mettre en place un projet pilote pour un camp 911;

Attendu que le camp de jour permettrait à douze candidats âgés entre 12 et 17 ans d'avoir en leur possession des connaissances sur trois principaux métiers d'urgence, tels les métiers de pompiers, policier et ambulancier;

Attendu que les candidats apprendront à prodiguer les premiers soins et seront sensibilisés aux conséquences encourues en ce qui a trait à l'alcool au volant, aux stupéfiants et autres;

Attendu que le camp se déroulera en collaboration avec les services incendies et qu'un programme différent est prévu dans cinq casernes de la MRC d'Acton;

Attendu que le programme sera entièrement sous la direction de la préventionniste. La préventionniste, avec la collaboration des directeurs de SSI, coordonnera les activités sur le terrain avec les pompiers ayant une formation adaptée et par des éducateurs et éducatrices aptes à exercer le poste;

Attendu que les frais encourus seront partagés avec les services incendies de la MRC d'Acton;

Attendu que madame Côté-Lambert demande à la Ville d'Acton Vale sa participation en mettant à sa disposition, pour une journée, trois pompiers formés, lors de la semaine du camp 911;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie madame Amélie Côté-Lambert, préventionniste en incendie de la MRC d'Acton, dans son projet pilote pour un camp 911;

D'autoriser un montant maximum de 500 \$ pour les frais encourus;

D'autoriser que trois pompiers formés participent à ce projet durant une journée complète lors de la tenue du camp.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-180

4.7 - Invitation au Gala des 50 ans de chevalerie dans l'ordre des Chevaliers de Colomb et demande de réception civique

Attendu que les Chevaliers de Colomb préparent leur Gala des 50 ans de chevalerie dans l'ordre des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 25 mai 2024 et invitent les membres du conseil, à assister à ce gala;

Attendu qu'une demande est faite auprès de la Ville, afin que cette dernière accueille un groupe d'environ cinquante personnes pour une réception civique à l'Hôtel de Ville, le samedi 25 mai 2024 à 17 h 00;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 160 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Chevaliers de Colomb pour l'achat de 4 billets au coût de 40,00 \$ chacun pour assister au Gala des 50 ans qui aura lieu le 25 mai 2024, au sous-sol de l'église St-André;

Que la réception civique offrent aux participants des grignotines de style croustilles, arachides, pretzel ainsi que des breuvages alcoolisés et non-alcoolisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-181

4.8 - Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Caisse populaire

Attendu que la Caisse de la Vallée d'Acton dépose une demande à la Ville d'Acton Vale pour l'utilisation du préau au parc Donald Martin, le mardi 11 juin 2024 de 15h à 20h, pour un souper BBQ et musique d'ambiance pour les employés de cette dernière;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville autorise la Caisse de la Vallée d'Acton à utiliser, le mardi 11 juin 2024 de 15h à 20h, le préau du parc Donald-Martin, pour la tenue de leur souper BBQ;

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Nathalie Witty à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de leur souper BBQ le 11 juin 2024;

- Que si aucun permis de boisson n'est obtenu pour le souper BBQ, l'article 177 du *Règlement G-100.1* s'applique, à savoir : Il est défendu à toute personne d'avoir en sa possession des boissons alcoolisées dans toute place publique de la municipalité, sauf à l'occasion d'une activité spéciale pour laquelle la Municipalité a prêté ou loué la place publique ou à l'occasion d'un événement pour lequel un permis d'alcool est délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Que la Caisse de la Vallée d'Acton fournisse à la Ville d'Acton Vale, une preuve d'assurance responsabilité, valide pour cet événement;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à la Caisse de la Vallée d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-182

4.9 - Demande de la Maison des Jeunes d'Acton Vale

Attendu que la Maison des Jeunes souhaiterait faire une levée de fond de type Lave-Auto, le 14 juillet 2024 de 11h à 17h (ou remis le 11 août en cas de pluie) dans le stationnement de leur organisme au 1400 rue Landry;

Attendu que pour cette activité, une demande pour faire venir des camions de food-trucks (Mac & Cheese, Queues de castor) dans le stationnement, afin de rendre cette journée encore plus lucrative;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise la Maison des Jeunes à tenir un lave-auto le 14 juillet 2024, de 11h à 17h, dans leur stationnement, remis au 11 août 2024 en cas de pluie;

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation temporaire de camions food-truck, pour la tenue de leur activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-183

4.10 - Demande de la Maison des Jeunes d'Acton Vale

Attendu que la Maison des Jeunes d'Acton Vale souhaiterait faire un évènement de type portes ouvertes le 15 juin 2024 de 15h à 21h dans le stationnement de leur organisme au 1400 rue Landry;

Attendu que la Maison des Jeunes entend terminer la soirée en musique, dont monsieur Luc Vachon, enseignant en musique à la PRO présenterait le groupe de musique monté par certains de ses jeunes;

Attendu que la Maison des Jeunes d'Acton soumet à la Ville, une demande d'autorisation pour la tenue de l'évènement;

En conséquence, Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser la Maison des Jeunes d'Acton Vale à tenir leur activité "Portes ouvertes" le 15 juin 2024 de 15h à 21h dans le stationnement du 1400, rue Landry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-184

4.11 - Invitation au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du Conseil au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton, le vendredi 7 juin 2024;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise également;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 700 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre l'inscription d'un quatuor (forsome).

D'autoriser quatre personnes au coût de 175 \$ chacune pour le golf, voiturette et souper. Ce tournoi aura lieu le vendredi 7 juin 2024 au Club de Golf Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2024-04-185

5.2 - Résolution pour autoriser madame Vicky Beaudoin, du Centre de bénévolat d'Acton Vale, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale tiendra le samedi 24 août 2024, remis au dimanche 25 août en cas de pluie, une journée d'activité musicale au parc Roger LaBrègue;

Attendu que le Centre de Bénévolat prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'autoriser madame Vicky Beaudoin du Centre de Bénévolat à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée d'activité musicale le samedi 24 août 2024 ou le dimanche 25 août 2024 en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-186

5.3 - Résolution pour autoriser la signature de l'avenant numéro 7 - Bail au 1505, 3e Avenue

Attendu qu'un bail signé le 27 janvier 2021, soit le « BAIL INITIAL » est intervenu entre le Centre Intégré de Santé et Services sociaux de la

Montérégie-Est, le « LOCATAIRE » et la Ville d'Acton Vale, le « LOCATEUR » pour une durée initiale d'un (1) an, débutant le 1^{er} février 2021 et se terminant le 30 juin 2021, et ce, pour la location d'une superficie de trois cent neuf et cinq dixièmes (309,5) mètres carrés, dans un immeuble situé au 1505, 3^e avenue;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période d'un (1) an, débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2022, soit l'avenant numéro 1;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de trois (3) mois, débutant le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 septembre 2022, soit le présent avenant numéro 2 ;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de trois (3) mois, débutant le 1^{er} octobre 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, soit le présent avenant numéro 3;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de six (6) mois, débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 30 juin 2023, soit le présent avenant numéro 4;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de six (6) mois, débutant le 1^{er} juillet 2023 et se terminant le 31 décembre 2023, soit l'avenant numéro 5;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de six (6) mois, débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 30 juin 2024, soit le présent avenant numéro 6;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de six (6) mois, débutant le 1^{er} juillet 2024 et se terminant le 31 décembre 2024, soit le présent avenant numéro 7 ;

Attendu que pour la période débutant le 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, les parties ont convenu de diminuer la superficie locative à trente-quatre et cinquante-six centièmes (34,56) mètres carrés;

Attendu que le présent avenant est fait en considération d'un loyer mensuel de six cents dollars (600 \$) excluant la TPS et la TVQ, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'avenant numéro 7 – Bail au 1505, 3^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Attendu que la MRC participe financièrement à la mise en œuvre de L'année Lemoyne via l'Entente de développement culturel de la MRC d'Acton 2021-2023 dont une action y est consacrée ;

Attendu qu'une demande d'aide financière a été reçue du Comité Lemoyne le 24 novembre 2023 afin d'acheter les œuvres de l'artiste François Gauthier dans le cadre de l'année Lemoyne ;

Attendu que l'achat des deux œuvres de M. François Gauthier, ci-après nommé « Vendeur », permet de bonifier des éléments commémoratifs sur Serge Lemoyne et ainsi clore L'année Lemoyne ;

Attendu que la MRC souhaite céder la propriété des deux œuvres à la Ville d'Acton Vale, afin que cette dernière puisse réaliser un aménagement sur son territoire ;

Attendu qu'une demande est soumise pour la tenue d'une cérémonie pour officialiser la cession des œuvres entre la MRC d'Acton et la Ville d'Acton Vale lors de l'événement de clôture de L'Année Lemoyne le 22 juin prochain;

En conséquence, le conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte la cession des œuvres, afin que ces dernières fassent partie de la collection de la Ville;

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de cession d'une œuvre d'art, à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et la MRC d'Acton;

D'autoriser la tenue d'une cérémonie pour officialiser la cession des œuvres entre le MRC d'Acton et la Ville d'Acton Vale lors de l'événement de clôture de L'Année Lemoyne le 22 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-188

5.5 - Adjudication du contrat pour la réfection de l'enveloppe de la gare

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 10 avril 2024 à 11 h à l'Hôtel de Ville pour la réfection de l'enveloppe de la gare;

Attendu que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant 224 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la réfection de l'enveloppe de la gare;

De financer cette dépense à même les surplus non affectés;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : 2BR Construction Inc. au coût de 224 000 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-189

5.6 - Résolution pour mandater Cain Lamarre pour la rédaction de mise en demeure et prise de recours

Attendu que la Ville d'Acton Vale est préoccupée par la non-conformité d'une piscine résidentielle située sur le lot # 3 467 578, portant l'adresse civique 248 -A Route 139 à Acton Vale;

Attendu que l'infraction dure depuis 2021;

Attendu que malgré les avis et constats d'infractions, les propriétaires de l'immeuble, madame Marie-Ève Gosselin et monsieur José Lacroix, refusent, omettent ou négligent de se conformer à la réglementation municipale applicable;

Attendu qu'il est de l'intention de la Ville d'Acton Vale d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable sur son territoire;

Attendu les dispositions des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale mandate ses procureurs, Cain Lamarre, afin de mettre en demeure les propriétaires de l'immeuble portant l'adresse civique 248-A, Route 139 à Acton Vale, de prendre les mesures nécessaires afin de respecter et de se conformer à la réglementation municipale applicable dans les 30 jours suivants la réception de la mise en demeure;

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale mandate également ses procureurs, Cain Lamarre, afin d'entreprendre tous les recours judiciaires appropriés contre les propriétaires de l'immeuble portant l'adresse civique 248-A, Route 139 à Acton Vale, advenant le défaut de se conformer à la mise en demeure dans les délais prescrits, incluant les recours en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-190

5.7 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif No.8 - Réfection de la bibliothèque

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.8, relatif aux travaux de réfection de la bibliothèque;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte, de la firme Beaudry Palato;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 66 600.50 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 8;

De financer cette dépense comme suit, par le fonds canadien de revitalisation des communautés;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.8 – Travaux de réfection de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

2024-04-191

10.1 - Adoption du règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 - Activités agrotourisme

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2024;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 4 mars 2024;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mars 2024 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 18 mars 2024;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second

projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 008-2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'adopter le règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale afin de permettre les activités d'agrotourisme, telles que les boutiques de vente de produits agroalimentaires, les réceptions à la ferme et les haltes pour véhicules récréatifs autonomes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-192

10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Fidema - Groupe-conseils Inc.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419 d'un montant de 1 836.05 \$, plus taxes, pour les services de consultation en gestion des risques d'assurances 2024, à Fidema Groupe-conseils Inc., telle que la facture portant le numéro REST18001-95, datée du 10 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-04-193

11.1 - Résolution relative au programme d'aide financière aux sauveteurs aquatiques

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique, au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2024, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique, au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service;

D'autoriser le remboursement des requalifications annuelles (MSA et SN), sous réserve que le sauveteur ait été employé de la Ville pour la totalité de la saison pour laquelle s'appliquent les requalifications;

Que des pièces justificatives des coûts devront être soumises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2024-04-194

14.1 - Résolution pour autoriser l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Bernier

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'installation d'un panneau arrêt obligatoire sur la rue Bernier (intersection Bernier/Laurence) du côté est, soit sur le lot 2 327 865;

De transmettre copie de la présente au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2024-04-195

15.1 - Résolution pour désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Club de baseball sénior de Drummondville-Édition 2024

Attendu que le Club de baseball sénior de Drummondville tiendra des joutes au stade Léo Asselin pour la saison 2024;

Attendu qu'un protocole d'entente entre la Ville d'Acton Vale et le Club de baseball sénior de Drummondville est soumis pour signature;

Attendu qu'une demande pour avoir un foodtruck avec deux circuits 115 volts est soumise pour les 11 et 24 mai, 9 juin, 5 et 14 juillet et pour le 1er août;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de baseball sénior de Drummondville pour la location du stade Léo Asselin dans la ligue de baseball majeur du Québec - Édition 2024;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que le directeur général de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Club de baseball sénior de Drummondville;

D'autoriser le Club de baseball sénior de Drummondville d'avoir un foodtruck avec deux circuits 115 volts est soumise pour les 11 et 24 mai, 9 juin, 5 et 14 juillet et pour le 1er août;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2024-04-196

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.1 - Ajout d'un surpresseur d'air

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1 relatif à l'ajout du surpresseur d'air ;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ing., de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 118 040 \$ plus taxes, à Filtrum Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.1;

De financer cette dépense de 118 040 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.1 – Ajout d'un surpresseur d'air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

2024-04-197

17.1 - Résolution pour accepter l'offre de services de Formatech EPI

Attendu que la Ville d'Acton Vale a un nouveau règlement concernant la prévention incendie;

Attendu que le directeur incendie, monsieur Fontaine, est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

Attendu que monsieur Pascal Marois, Tpi, CFEI, de Formatech a soumis une proposition d'offre de services pour l'accompagnement et la supervision des activités de prévention des incendies;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée il est résolu :

De retenir les services de monsieur Pascal Marois, pour les services d'accompagnement et de supervision des activités de prévention des incendies;

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant les services de monsieur Pascal Marois, Tpi, CFEI, de Formatech pour les services d'accompagnement

et de supervision des activités de prévention des incendies, selon l'offre de services datée du 5 avril 2024;

De payer, à même le poste budgétaire 02-220-00-419, les honoraires de monsieur Marois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-04-198

18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Beaugrand).

Attendu que la représentante de la compagnie 9427-8876 Québec Inc. présente une demande de dérogations mineures au règlement de lotissement 070-2003, article 5.3 concernant un projet d'opération cadastrale visant à créer deux nouveaux lots à partir du lot 2 327 184 du Cadastre du Québec sur lequel est présentement érigée une résidence multifamiliale de 4 logements;

Attendu que ce projet consiste à créer un lot à partir de la partie inoccupée du terrain pour y construire une résidence trifamiliale. Le projet de lotissement requiert l'approbation de trois dérogations mineures, soit :

1. Le lot projeté numéro 1 aurait une largeur de 17.37 m au nord le long de la rue Beaugrand alors que l'article 5.3 stipule que la largeur minimale d'un lot prescrite pour une résidence multifamiliale de 4 logements est de 21 m, soit une dérogation de 3.63 m au niveau de la largeur.
2. Le lot projeté numéro 1 aurait une largeur de 19.88 m au sud le long de la rue Landry alors que l'article 5.3 stipule que la largeur minimale d'un lot prescrite pour une résidence multifamiliale de 4 logements est de 21 m, soit une dérogation de 1.12 m au niveau de la largeur.
3. Le lot projeté numéro 2 aurait une superficie de 551.3 m² alors que l'article 5.3 stipule que la superficie minimale d'un lot prescrite pour une résidence trifamiliale est de 557 m², soit une dérogation de 5.7 m² au niveau de la superficie.

Attendu que le requérant s'est vu refuser les dérogations demandées lors de la présentation d'une première version du projet et que le dossier a été retravaillé en prenant en considération les recommandations émises par le CCU, notamment au niveau de la réduction du nombre de logements projetés permettant ainsi une meilleure intégration du bâtiment et de l'aire de stationnement en vertu de l'espace disponible;

Attendu que le promoteur accepte de fermer l'entrée charretière donnant sur la rue Landry en proposant d'aménager une seule voie d'accès située du côté de la rue Beaugrand, ce qui évitera une circulation transversale entre les deux rues et améliorera la sécurité;

Attendu la recommandation No: 012-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'à la séance du 2 avril dernier, le Conseil a reporté le point afin de procéder à des vérifications supplémentaires suite aux interrogations d'une citoyenne;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 012-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18.2 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 avril 2024.

Le conseil en prend acte.

19 - VARIA

La conseillère Annie Gagnon désire féliciter Les Lions Midget AAA pour l'excellente saison 2023-2024 qu'ils ont connu. Félicitations à toute l'organisation !

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 25.

M. Claude Champagne	<ul style="list-style-type: none">• Comment fonctionne tout le processus d'une dérogation mineure ?• Est-ce que des véhicules de la ville peuvent faire du transport pour des citoyens?
M. Jean-Yves Picard	<ul style="list-style-type: none">• Est-il possible de rencontrer le directeur général ?

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20h29.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et 30 minutes (20;30).

Éric Charbonneau
Maire

Martine Bernier
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date